Situation démographique dans l'Union européenne. Rapport 1997

1997/2165(COS) - 05/02/1998

La commission a adopté un rapport de M. Jesus CABEZON ALONSO (PSE,E) sur le rapport démographique annuel de la Commission, qui souligne les sérieuses répercussions sur le financement et sur l'organisation de la sécurité sociale du fléchissement démographique, du vieillissement de la population, de l'allongement des périodes d'études et de formation, ainsi que de la baisse de l'âge de la retraite. La commission juge essentielle une séparation des services financés par les cotisations patronales et des avantages généraux financés par l'impôt. Des régimes privés de pensions doivent s'inscrire comme compléments volontaires aux régimes publics. Les régimes de sécurité sociale doivent prendre en compte les années consacrées aux responsabilités familiales (soins aux enfants et aux personnes âgées). Elle juge nécessaire de développer la participation de la main-d'oeuvre non active (femmes et plus de 50 ans) en modifiant l'organisation du travail, en assurant la protection de la capacité de travail des travailleurs et de leurs qualifications par la conclusion de conventions collectives qui tiennent compte des changements intervenus sur le marché du travail. La commission réclame une approche régionale du marché du travail en raison des différences régionales constatées dans la moyenne d'âge de la main-d'oeuvre. Il faut aussi en tenir compte pour ce qui est de l'éducation et de la formation. La commission demande une attention accrue aux aspects sociaux de la situation démographique des PEC. La Commission et le Conseil doivent contribuer à réduire la mortalité dans ces pays. Le nombre élevé de personnes dépendantes par rapport aux personnes actives exerce une forte pression sur les régimes de sécurité sociale dans les pays candidats: il faudra en tenir compte dans les négociations d'adhésion et dans la stratégie de pré-adhésion.